



Stratégie locale du bassin du Fier et Lac d'Annecy



Identifiant du(des) TRI(s)	FRD_TRI_ANNECY
Région(s)	RA
Département(s)	74

Liste des contributions des parties prenantes

023 Contrat de bassin Fier et lac	Ce n'est pas une contribution mais le relais par la chargée de mission du contrat de bassin Fier et Lac, d'une observation de la commune de Sillingy / incohérence dans le tableau population et emplois impactés par ZI du TRI (TRI_ANNECY_CE_INDICATEUR.pdf), la commune de Sillingy n'étant pas impactée par les cours d'eau cartographiés.
025 Conseil Général	Avis commun SDAGE PGRI, favorable sous réserve prise en compte des observations. Demande que le secteur de Thônes soit intégré au TRI.
150 Préfet de la Haute-Savoie	Pas d'observation
184 CCI Rhône-Alpes	En accord avec les actions de la stratégie : Ces actions semblent répondre de manière satisfaisante à la problématique observée : aléa torrentiel des cours d'eau de montagne.
187 CA 73-74	Pas d'observation
192 SDIS 74	Pas d'observation

Avis de synthèse et proposition

Avis sur les différentes remarques apportées

023 : Une réponse a été apportée par la DDT (message du 19/03/2015 avec copie DREAL) : effectivement incohérence dans ce tableau mais dans le PGRI les cartes qui présentent la répartition communale des habitants et emplois en zone inondable du TRI d'Annecy (partie D pages 111-112) sont correctes et indiquent bien qu'aucun habitant ou emploi n'est impacté sur la commune de Sillingy.

025 : La commune de Thônes n'est pas dans le périmètre du TRI (discontinuité/unité urbaine d'Annecy) mais le périmètre de la stratégie locale du TRI d'Annecy est celui du bassin versant hydrographique Fier et Lac, qui comprend bien le secteur de Thônes.